

## Travaux de la Chambre

Il importe de noter que la présente motion ne met pas un terme à la discussion des questions soulevées par l'étude du Bill C-83. Loin de là! Cette motion prévoit quatre journées supplémentaires de débat en deuxième lecture. Le bill sera ensuite envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques où des témoins pourront être entendus et le bill, étudié dans ses moindres détails. Ensuite viendra l'étape du rapport; puis, on débatera du bill de manière approfondie en troisième lecture. Par conséquent, la présente motion n'a pas tant pour but de limiter la discussion que de lui permettre de se dérouler de façon plus satisfaisante dans un cadre plus adéquat.

Je crois qu'à long terme il vaudrait mieux pour tous les députés savoir d'avance combien de temps sera accordé pour chaque débat; j'espère qu'à l'avenir, les partis pourront s'entendre plus souvent pour fixer la durée des débats. A l'heure actuelle, pour ce genre de mesures, des débats interminables dès le début n'avantagent ni leurs défenseurs ni leurs opposants. Trop souvent, les députés qui appuyent une mesure hésitent à intervenir dans un débat de peur qu'il se prolonge indûment; les députés qui s'y opposent ont tendance, après un certain temps, à répéter les mêmes arguments, ce qui lasse l'attention de la presse et du public. Je pourrais dire que l'ancien chef du parti progressiste conservateur était, tout comme moi, parfaitement d'accord pour que nous passions plus de temps en comité et en troisième lecture qu'en deuxième lecture.

**M. Paproski:** Mais il n'était nullement d'accord pour qu'on muselle le Parlement en deuxième lecture.

**M. Sharp:** Le processus législatif est destiné à donner aux députés l'occasion, non seulement d'étudier les bills, mais également de susciter les réactions du public. Ce bill soulève des questions qui intéressent le public depuis des mois. Il a été présenté à la fin février et sera étudié en deuxième lecture vers la mi-avril, après qu'on en ait débattu à la Chambre pendant dix jours. Il ne me semble donc pas que la Chambre lui ait consacré trop de temps, car il faut une certaine période pour susciter les réactions du public. Maintenant il va aller en comité où, je le répète, il sera examiné soigneusement. Il sera adopté en temps voulu, mais ce ne sera pas avant plusieurs semaines. Cette motion visant à attribuer une période de temps ne met pas fin au débat. Nous voulons seulement que le processus législatif se déroule dans l'ordre. Nous préférierions obtenir l'accord de la Chambre. Nous espérons que les députés se rendront bientôt compte que les partis n'ont pas nécessairement à approuver un bill pour accepter de fixer le temps nécessaire à chaque étape de son examen.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, cela m'amuse toujours quand le leader du gouvernement à la Chambre présente une motion qui muselle ni plus ni moins le Parlement en lui demandant de se montrer plus raisonnable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Sharp:** C'est en quelque sorte un bâillon qui durera dix jours.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Le gouvernement agit ainsi lorsque la réaction du public lui prouve, ainsi qu'à l'opposition, qu'il s'oppose à ce bill mal conçu. Le gouvernement ne trouve pas de meilleure façon d'empêcher une discussion publique qu'en limitant le débat.

**M. Paproski:** En bâillonnant le Parlement.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** C'est exactement ce qu'a décidé de faire le leader du gouvernement à la Chambre. Il n'y a pas de meilleur moyen de nous empêcher de débattre

ce bill que de suivre une aussi mauvaise procédure. Il est intéressant de noter le genre de questions auxquelles notre leader du gouvernement à la Chambre choisit d'appliquer la clôture. Il y a eu tout d'abord le programme de lutte contre l'inflation, le bill C-73, qui, sur tous les plans, que l'on ait ou non des préjugés, que l'on soit socialiste, conservateur ou libéral, que l'on soit politiquement engagé ou non, est un fiasco total quand il s'agit d'enrayer l'inflation. Ce fut le premier cas dans lequel il décida d'imposer la clôture.

● (1600)

Son deuxième choix a été l'horrible bill C-58, qui concerne *Time* et *Reader's Digest*. Au départ, il s'agissait d'une mesure législative formidable visant à améliorer l'édition dans notre pays. Soudain, sur l'intervention du ministre du Revenu national, c'est devenu une mesure de censure à laquelle personne ne s'attendait. Elle a introduit dans notre droit un certain mystère, un certain esprit d'intrigue, la possibilité d'apporter des changements sans en parler au Parlement, choses que nous n'avions jamais connues jusqu'ici.

Le troisième cas où le leader du gouvernement a décidé de bâillonner le Parlement et de limiter les débats, pour des raisons propres au gouvernement et pour celles invoquées avec beaucoup d'esbroufe par le président du Conseil privé (M. Sharp) est le bill à l'étude.

**Une voix:** Le bill C-68.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** C'est vrai, il y a eu également le bill C-68. C'est une autre preuve des choix fantastiques que fait le leader du gouvernement à la Chambre. Le grand chelem, en quelque sorte. Ce bill touche directement les services médicaux de l'Ontario et des autres provinces. Je suis convaincu qu'aucun député ministériel qui se respecte ne peut appuyer une telle stupidité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Les remarques qui ont été faites au sujet de la durée des débats sont le meilleur exemple de la tendance qu'a notre gouvernement à nous lier les pieds et les mains. Ce bill laisse bien des choses à la discrétion de la bureaucratie, tout au moins le contrôle des armes. Il risque d'imposer un fardeau aux citoyens qui respectent la loi et de contribuer très peu à l'ordre et la sécurité publique dans le pays, ainsi qu'à la protection de la société, qui, au dire du ministre de la Justice (M. Balfour), était l'objet du bill. Telle est la position que le gouvernement demande à la Chambre d'adopter et d'accepter aux fins de la clôture. Monsieur l'Orateur, il n'en est pas question.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Nous n'admettons pas que le président du Conseil privé induise involontairement la Chambre en erreur. A l'en croire, voilà six jours que nous discutons ce bill. J'ai l'état des débats à la Chambre. Lundi 8 mars, 4 heures 50 minutes; mardi 9 mars, 2 heures 35 minutes; jeudi 11 mars, 1 heure 25 minutes. Puis plus rien—c'est lui qui choisit les bills et pas nous—jusqu'au lundi 29 mars, où il y a eu 15 minutes de débat. Le mardi 30 mars, 3 heures 10 minutes, et le mercredi 31 mars, 2 heures 35 minutes. Cela fait en tout 15 heures de débat sur une affaire qui touche de si près à l'intérêt public.